

COMPTE-RENDU de la réunion du CCAS du 5 JUILLET 2023

Date de convocation et d'affichage : 29/06/2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Christelle ROBIN – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Laura BERBEL – Marie-France TRAINÉAU.

Absents excusés : Marie-Hélène JUVENON – Colette CHIODI.

Absents : Fabrice LARUE – Eric TEUFERT – Géraldine CAMU – Daniel LANGA – Corinne VANDECASTEELE.

Procurations : Marie-Hélène JUVENON à Cathy VEY-FARCE – Colette CHIODI à Marie-France TRAINÉAU

VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- Noël des séniors (repas, spectacle et colis)
- Aide exceptionnelle
- Registre des personnes vulnérables
- Questions diverses

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Lecture est faite.

Cathy VEY-FARCE précise que la date du retour du voyage est le 2 septembre 2023 et non le 3 septembre 2023.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

➤ **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024**

Présentation effectuée par Cathy VEY-FARCE.

La M57 est une nomenclature comptable utilisée par les collectivités, elle est obligatoire pour toutes les structures publiques. Sa mise en place implique plus de modifications pour les grosses collectivités que pour les petites. Ce changement concerne le budget principal et celui du CCAS. Il existe un référentiel simplifié pour les petites communes mais il est plus intéressant de voter la nomenclature développée.

La fongibilité correspond à la possibilité de faire des virements entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section sans décision modificative préalable mais avec une décision du Maire lors du conseil suivant. Est exclu de cette fongibilité le chapitre des charges de personnels.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Président

Pour les immobilisations, notion de contrôle du bien et comptabilisation de tous les composants au *prorata temporis*. Le passage à la M57 est sans incidence sur le périmètre d'amortissement.

Il est donc proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget CCAS de la commune de Clérieux à partir du 1^{er} janvier 2024 et d'opter pour la nomenclature M57 développée (obligatoire au-dessus de 3 500 habitants) qui est intéressante pour gagner en précision. De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024 (façon de présenter le budget). D'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au *prorata temporis* et des frais d'études non suivis de réalisations.

Voté à l'unanimité

➤ NOËL DES SENIORS (REPAS, SPECTACLE ET COLIS)

Le repas des seniors pour la fin d'année est prévu le vendredi 8 décembre 2023. Comme de coutume, il est offert en même temps un spectacle musical.

François AUROUX signale que sur la commune un groupe de 3 personnes jouant de l'accordéon existe.

Cathy VEY-FARCE précise que d'autres artistes envoient leurs programmes, mais sont chers pour une prestation plutôt courte.

Il est présenté le devis de Pierre-Luc et Véronique MOINEL, artistes, qui proposent un spectacle cabaret suivi d'une après-midi dansant. Le thème sera à choisir par le CCAS parmi les 5 propositions faites.

Voté à l'unanimité

Le repas, régulièrement organisé par M. Michelin au restaurant l'Antique à Romans-sur-Isère, est apprécié des participants. Il est à noter qu'il propose en plus du menu, le service en salle ainsi que le dressage des tables avec la vaisselle, ce qui est appréciable.

Il est proposé de contacter de nouveau M. Michelin afin de lui demander un devis pour le prochain repas.

Voté à l'unanimité

Les colis seront proposés comme auparavant pour les personnes de plus de 75 ans. Il est proposé de reconduire la distribution des bons d'achat valables uniquement chez les commerçants du village.

La question d'offrir en plus une friandise est posée.

Marie-France TRAINÉAU propose de se renseigner auprès de « Souk&délices » qui propose des pâtisseries orientales. Le budget reste de 5 €.

Le CCAS souhaite modifier la distribution afin de permettre aux seniors d'avoir un temps convivial. Il est proposé de fixer 2 matinées, le mercredi 13/12/23 et le samedi 16/12/23 de 09H00 à 11H00 à la maison des associations, pour distribuer les colis aux personnes qui seront accueillies par les membres du CCAS avec une petite collation offerte.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, l'association O'tour des animaux propose de leur apporter le mercredi 20/12/23 avec les enfants fréquentant l'association et le poney de celle-ci.

Il est précisé que la communication devrait être faite plus tôt puisque les modalités changent. Il sera également précisé sur le courrier que le repas sera suivi d'un spectacle et d'une après-midi dansante afin que plus de personnes s'inscrivent.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Président

Laura BERBEL questionne sur la possibilité de proposer aussi des bons d'achat aux familles en précarité financière sur la commune. Il est rappelé la difficulté de connaître ces familles, les données ne sont pas en possession du CCAS. Il est proposé qu'un groupe de travail étudie cela pour 2024.

Voté à l'unanimité

➤ AIDE EXCEPTIONNELLE

Cathy VEY-FARCE présente la demande effectuée par Mme B auprès du CCAS.

Mme B, âgée de 65 ans, elle vit seule en logement social et n'a pas d'enfants. Elle est salariée à temps partiel et perçoit également une pension d'invalidité de 794 €.

Elle a un suivi médical depuis plusieurs années par l'hôpital de jour de Tournon-sur-Rhône où se trouve aussi son assistante sociale.

Mme B est aujourd'hui en difficulté financière, en impayé de son logement à hauteur de 763.82 € (2 mois de loyer) avec réception d'une mise en demeure. Elle a un découvert auprès de sa banque qui s'élève à 425.31 € et une facture d'eau en attente d'un montant de 53.93 €.

Elle a contracté plusieurs crédits à la consommation afin de financer l'achat de matériel courant (réfrigérateur, micro-ondes, pièces pour son véhicule, etc.).

Le total s'élève à 10 500 € selon elle.

Marie-France TRAINÉAU signale que cette dame a surtout besoin d'être accompagnée pour gérer son budget, c'est le rôle de l'assistante sociale.

La décision est de contacter l'assistante sociale qui s'occupe de Mme B afin de voir avec elle ce qui peut être mis en place pour l'aider à gérer son budget. Le CCAS étudiera de nouveau la demande à l'automne, en fonction des éléments apportés.

Voté à l'unanimité

➤ REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Il est rappelé la création de ce registre afin que les personnes « vulnérables » s'inscrivent auprès du CCAS de Clérieux. Aujourd'hui, 48 familles sont inscrites.

Les personnes présentes sur cette liste seront à contacter sur demande de la Préfecture lorsqu'elle déclenche une alerte, comme l'alerte canicule.

Il est proposé que les membres du CCAS appellent les personnes le cas échéant. La liste sera répartie entre 8 membres : Cathy VEY-FARCE – Marie-France TRAINÉAU – Marie-Hélène JUVENON – Josianne ANGE – Anne-Marie GRANGER – Christelle ROBIN – Daniel LANGE – Laura BERBEL.

Voté à l'unanimité

➤ QUESTIONS DIVERSES

Cathy VEY-FARCE précise que le forum des associations de Clérieux aura lieu le vendredi 8 septembre 2023 de 16H30 à 18H30. Le CCAS installera un stand d'informations. Les membres sont invités à être présents ce jour-là.

Le voyage des seniors à Samatan aura lieu du 26 août 2023 au 2 septembre 2023 avec 34 participants. Marie-France TRAINÉAU informe que, pour un déplacement personnel dans la région de Toulouse aux mêmes dates, elle souhaite prendre le bus avec les voyageurs. Elle sera inscrite afin d'officialiser sa présence et financera son trajet.

Cathy VEY-FARCE informe que Soliha, association pour l'amélioration de l'habitat, sera présente sur la commune le vendredi 13 octobre 2023 à la maison des associations de 09H30 à 16H30. Elle présentera son truck, un camion aménagé afin de sensibiliser le plus grand nombre pour favoriser le confort et l'autonomie à domicile. Des ateliers seront proposés autour de cet événement. Le CCAS proposera un accueil autour d'un café à partir de 09H30.

François AUROUX informe que certains habitants qui ont le portage des repas trouvent que les repas sont moins conséquents qu'avant.

Laura BERBEL s'interroge sur le nombre croissant de parents qui, sur les réseaux sociaux, demandent la création d'un centre aéré sur Clérieux. Jean-Marie WOZNIAK explique qu'ils peuvent créer une association afin de mettre en place cet accueil.

Jean-Marie WOZNIAK se questionne sur l'absence répétée de certains membres du CCAS aux réunions. Il propose que ces personnes soient contactées afin de voir si elles souhaitent poursuivre leur engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président
Fabrice LARUE



La Secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE